



# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1992-1993

---

29 septembre 1993

---

## PROJET DE DECRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES  
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE  
DE L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

---

### TABLE DES MATIERES

	Pages
Dispositif . . . . .	2
Tableau I — Récapitulatif de l'ajustement . . . . .	3
Tableau II — Budget du ministère de la Culture et des Affaires sociales . . . . .	7
Tableau III — Budget du ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation . . . . .	14
Tableau IV — Dette publique . . . . .	21

## **PROJET DE DECRET**

### **CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE 1993**

---

Le Gouvernement de la Communauté française,

Sur proposition de la ministre-présidente du Gouvernement de la Communauté française, chargée des Affaires sociales, de la Santé et du Tourisme, du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la Jeunesse et des Relations internationales, du ministre de l'Education, de l'Audiovisuel et de la Fonction publique et du ministre du Budget, de la Culture et du Sport de la Communauté française,

**ARRETE :**

Le ministre du Budget, de la Culture et du Sport est chargé de présenter, au nom du Gouvernement au Conseil de la Communauté française, le projet de décret.

#### **CHAPITRE I**

#### **DISPOSITIONS PARTICULIERES**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Les crédits prévus au budget de la Communauté française de l'année budgétaire 1993 sont ajustés suivant les données détaillées aux tableaux annexés au présent décret à concurrence de :

Tableau I

## Récapitulatif de l'ajustement

*(En millions de francs)*

	Crédits alloués pour 1993	Crédits variables alloués en 1993	Crédits supplé- mentaires année courante	Réduc- tions	Crédits adaptés pour 1993	Crédits variables adaptés pour 1993	Crédits supplé- mentaires années anté- rieures
<b>Tableau 2</b> Ministère de la Culture et des Affaires sociales							
Crédits non dissociés . . . . .	40 300,4		851,2	506,5	40,645,1		22,2
Crédits variables . . . . .		1 614,7	64,0			1 678,7	
Crédits dissociés d'engagement . . . . .	816,5		46,6	31,6	831,5		
Crédits dissociés d'ordonnancement . . . . .	998,5		75,0	25,0	1 048,5		
<b>Tableau 3</b> Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation							
Crédits non dissociés . . . . .	170 939,0		2 998,3	3 103,2	170 834,1		87,6
Crédits variables . . . . .		54,0	9,0			63,0	
Crédits dissociés d'engagement . . . . .	32,0		—	—	32,0		—
Crédits dissociés d'ordonnancement . . . . .	—		14,0	—	14,0		—
<b>Tableau 4</b> Budget de la Dette . . . . .	4 258,0	—	—	294,1	3 963,9	—	—

## CHAPITRE II

MINISTERE DE LA CULTURE  
ET DES AFFAIRES SOCIALES

## Art. 2

Les soldes de crédits disponibles au 31 décembre 1992 sur les allocations de base 33.05.15, 33.10.16, 33.11.16, 43.03.15, 43.09.16 et 43.10.16 de la division organique 63, sont reportés sur les allocations de base correspondantes du budget de 1993 et peuvent couvrir des subventions afférentes à l'année en cours au profit de bibliothèques agréées antérieurement au 31 décembre 1992.

## Art. 3

La délibération n° 108 du 29 décembre 1992 portant ajustement du budget de la Communauté française de 1992 est régularisée par l'octroi de crédits y relatifs.

## Art. 4

Les crédits non dissociés inscrits à l'allocation de base 12.06.01 de la division organique 32 peuvent couvrir des dépenses se rapportant à des années budgétaires antérieures.

## Art. 5

Le libellé de l'allocation de base 33.07.14 de la division organique 33 est modifié comme suit: « Subvention destinée au fonds Intersyndical de l'Aide sociale ».

## Art. 6

Le fonds 66.25 A de la section particulière du budget relatif au paiement de la rémunération des agents contractuels subventionnés attachés au ministère de la Culture et des Affaires sociales, peut être alimenté par des transferts à partir de l'allocation de base 11.03.01 de la division organique 31.

## CHAPITRE III

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA  
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

## Art. 7

Les allocations de base dont la liste suit peuvent servir au paiement des rémunérations et des subventions traitements du personnel affecté à leur objet :

- D.O. 40 — AB 01.05.73
- D.O. 51 — AB 43.08.61  
AB 44.08.71  
AB 01.01.80  
AB 01.02.80
- D.O. 52 — AB 43.08.31  
AB 44.08.41  
AB 01.01.80  
AB 01.01.81  
AB 01.08.82
- D.O. 53 — AB 43.08.31  
AB 44.08.41
- D.O. 92 — AB 01.03.21  
AB 01.04.21  
AB 01.05.21

Les dépenses visées à l'alinéa précédent peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes.

## Art. 8

Les parties de subventions pour frais de fonctionnement, versées à charge des budgets de 1990 et 1991 aux comités subrégionaux de l'Emploi et de la Formation, destinées à l'acquisition de biens durables sont converties en subventions en capital à concurrence d'un montant maximum de 1 750 000 francs par comité.

## Art. 9

Le traitement de M. F. K. dont la nomination en tant que Préfet des Etudes à l'Athénée royal de Welkenraedt a été retirée, est maintenu entre cette date et celle à laquelle il a été nommé à la même fonction dans un autre établissement. Cette disposition reste sans effet sur l'avancement de grade et de traitement de l'intéressé.

## Art. 10

A la suite d'une rectification d'une écriture comptable, le montant du programme 2 de la division organique 53 du tableau III — Dépenses du ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation — du budget initial de 1993 est porté à 3 043,2 millions au lieu de 3 040,2 millions. Il s'ensuit que les totaux généraux de la division organique et dudit tableau du budget s'élèvent respectivement à 9 372,8 millions et à 170 939 millions. Le budget administratif du ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation est adapté en conséquence.

## Art. 11

Le traitement des agents dont la liste suit, rémunérés au barème 502 durant la période reprise en face de leur nom est maintenu pour cette période. Cette disposition reste sans effet sur l'avancement de grade et de traitement des intéressés.

MM.	A. M.	du 01/09/88 au 31/08/92
	B. G.	du 01/12/87 au 31/08/92
	D. M.	du 25/04/88 au 31/08/92
	D. P.	du 01/12/87 au 31/08/92
	D. J.-M.	du 01/12/87 au 31/08/92
	G. W.	du 01/12/87 au 31/08/92
	H. R.	du 01/12/87 au 31/08/92
	L. W.	du 01/09/89 au 31/08/92
	L. J.-P.	du 01/11/88 au 31/08/92
Mme	L. M.-C.	du 01/12/87 au 31/08/92
M.	L. G.	du 01/12/87 au 31/08/92
Mme	L. N.	du 01/09/90 au 31/08/92
MM.	N. D.	du 01/12/87 au 31/08/92
	S. J.	du 01/12/87 au 31/08/92
	B. M.	du 01/12/87 au 31/08/92
Mme	M. A.	du 01/12/87 au 31/08/92
M.	P. A.	du 01/09/87 au 31/08/92

## Art. 12

Le fonds 60.31 C de la section particulière, destiné aux prêts d'études est supprimé, son disponible est porté à l'article 60.30 B.

Art. 13

Le présent décret entre en vigueur le jour de sa sanction par le Gouvernement.

Bruxelles, le 20 septembre 1993.

*La ministre-présidente du Gouvernement  
de la Communauté française,*

L. ONKELINX.

*Le ministre de l'Enseignement supérieur,  
de la Recherche scientifique  
et des Relations internationales  
de la Communauté française,*

M. LEBRUN.

*Le ministre de l'Education,  
de l'Audiovisuel et de la Fonction publique  
de la Communauté française,*

E. DI RUPO.

*Le ministre du Budget, de la Culture  
et du Sport de la Communauté française,*

E. TOMAS.

**TABLEAU II**  
**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES AFFAIRES SOCIALES**

(En millions de francs)

	Crédits alloués pour 1993	Crédits variables alloués en 1993	Crédits supplé- mentaires année courante	Réduc- tions	Crédits adaptés pour 1993	Crédits variables adaptés pour 1993	Crédits supplé- mentaires années anté- rieures
<b>SECTEUR CABINETS DE L'EXECUTIF</b>							
<b>DIVISION ORGANIQUE 01</b>							
<b>Cabinet de la Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française, chargée des Affaires sociales, de la Santé et du Tourisme</b>							
Programme 0 Subsistance . . . . .	223,9	—	—	16,2	207,7	—	1,4
<b>Totaux pour la Division 01</b> Crédits non dissociés . . .	223,9	—	—	16,2	207,7	—	1,4
<b>DIVISION ORGANIQUE 02</b>							
<b>Cabinet du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la Jeunesse et des Relations internationales de la Communauté fran- çaise</b>							
Programme 0 Subsistance . . . . .	213,3	—	7,0	15,0	205,3	—	8,0
<b>Totaux pour la Division 02</b> Crédits non dissociés . . .	213,3	—	7,0	15,0	205,3	—	8,0
<b>DIVISION ORGANIQUE 03</b>							
<b>Cabinet du Ministre du Budget, de la Culture et du Sport de la Communauté française</b>							
Programme 0 Subsistance . . . . .	108,7	—	7,5	—	116,2	—	3,0
<b>Totaux pour la Division 03</b> Crédits non dissociés . . .	108,7	—	7,5	—	116,2	—	3,0
<b>DIVISION ORGANIQUE 06</b>							
<b>Dépenses relatives à la Cellule chargée de la coordination à l'insertion sociale</b>							
Programme 0 Subsistance . . . . .	10,0	—	5,8	—	15,8	—	—
<b>Totaux pour la Division 06</b> Crédits non dissociés . . .	10,0	—	5,8	—	15,8	—	—
<b>SECTEUR SANTE</b>							
<b>DIVISION ORGANIQUE 21</b>							
<b>Affaires générales</b>							
Programme 0 Subsistance . . . . .	1,6	—	29,6	—	31,2	—	—
Programme 1 Subventions diverses . . . . .	12,0	—	—	—	12,0	—	—
<b>Totaux pour la Division 21</b> Crédits non dissociés . . .	13,6	—	29,6	—	43,2	—	—

(En millions de francs)

	Crédits alloués pour 1993	Crédits variables alloués en 1993	Crédits supplé- mentaires année courante	Réduc- tions	Crédits adaptés pour 1993	Crédits variables adaptés pour 1993	Crédits supplé- mentaires années anté- rieures
<b>DIVISION ORGANIQUE 22</b>							
<b>Médecine préventive</b>							
Programme 1	Actions diverses . . . . .	60,8	—	—	—	60,8	—
Programme 2	Subventions et interventions diverses . .	447,8	—	2,0	20,5	429,3	—
<b>Totaux pour la Division 22</b> Crédits non dissociés . . .		508,6	—	2,0	20,5	490,1	—
<b>DIVISION ORGANIQUE 23</b>							
<b>Médecine curative</b>							
Programme 1	Subventions et interventions diverses . .	689,5	—	55,2	0,4	744,3	—
<b>Totaux pour la Division 23</b> Crédits non dissociés . . .		689,5	—	55,2	0,4	744,3	—
<b>DIVISION ORGANIQUE 24</b>							
<b>Inspection médicale scolaire</b>							
Programme 0	Subsistance . . . . .	471,3	—	36,9	—	508,2	—
<b>Totaux pour la Division 24</b> Crédits non dissociés . . .		471,3	—	36,9	—	508,2	—
<b>DIVISION ORGANIQUE 25</b>							
<b>Enfance</b>							
Programme 1	Subventions . . . . .	3 506,3	11,7	20,0	—	3 526,3	11,7
	Fonds de subventionnement aux centres de vacances (A)						
<b>Totaux pour la Division 25</b> Crédits non dissociés . . .		3 506,3	—	20,0	—	3 526,3	—
	Crédits variables . . . . .	—	11,7	—	—	—	11,7
<b>SECTEUR SECRETARIAT GENERAL</b>							
<b>DIVISION ORGANIQUE 31</b>							
<b>Affaires générales</b>							
Programme 0	Subsistance . . . . .	3 045,3	—	8,5	11,5	3 042,3	—
Programme 1	Subventions diverses . . . . .	2 514,9	—	152,0	—	2 666,9	—
Programme 2	Mise en œuvre du décret du 1 <sup>er</sup> juillet 1982 . . . . .	32,6	—	—	—	32,6	—
<b>Totaux pour la Division 31</b> Crédits non dissociés . . .		5 592,8	—	160,5	11,5	5 741,8	—

(En millions de francs)

	Crédits alloués pour 1993	Crédits variables alloués en 1993	Crédits supplé- mentaires année courante	Réduc- tions	Crédits adaptés pour 1993	Crédits variables adaptés pour 1993	Crédits supplé- mentaires années anté- rieures
<b>DIVISION ORGANIQUE 32</b>							
<b>Economat</b>							
Programme 0 Subsistance . . . . .	300,6	—	31,0	9,3	322,3	—	0,3
<b>Totaux pour la Division 32</b> Crédits non dissociés . . . . .	<b>300,6</b>	<b>—</b>	<b>31,0</b>	<b>9,3</b>	<b>322,3</b>	<b>—</b>	<b>0,3</b>
<b>DIVISION ORGANIQUE 33</b>							
<b>Aide à la Jeunesse</b>							
Programme 0 Subsistance . . . . .	120,5	—	15,0	3,0	132,5	—	—
Programme 1 Jeunes en danger et jeunes délinquants	5 066,5	—	224,2	26,0	5 264,7	—	3,0
<b>Totaux pour la Division 33</b> Crédits non dissociés . . . . .	<b>5 187,0</b>	<b>—</b>	<b>239,2</b>	<b>29,0</b>	<b>5 397,2</b>	<b>—</b>	<b>3,0</b>
<b>SECTEUR INFRASTRUCTURE</b>							
<b>DIVISION ORGANIQUE 38</b>							
<b>Infrastructure</b>							
Programme 0 Subsistance . . . . .	1,4	—	—	—	1,4	—	—
Programme 1 Travaux d'entretien et gestion . . . . .	3,1	—	—	—	3,1	—	—
Programme 2 Charges diverses, intérêts et amortisse- ment d'emprunts . . . . .	1 924,3	—	—	80,0	1 844,3	—	—
Programme 3 Investissements et subventions pour investissements							
Crédits d'engagements . . . . .	816,5	—	46,6	31,6	831,5	—	—
Crédits d'ordonnancement . . . . .	998,5	—	75,0	25,0	1 048,5	—	—
<b>Totaux pour la Division 38</b> Crédits non dissociés . . . . .	<b>1 928,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>80,0</b>	<b>1 848,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
Crédits d'engagements . . . . .	816,5	—	46,6	31,6	831,5	—	—
Crédits d'ordonnancement . . . . .	998,5	—	75,0	25,0	1 048,5	—	—
<b>SECTEUR AFFAIRES SOCIALES</b>							
<b>DIVISION ORGANIQUE 41</b>							
<b>Affaires générales</b>							
Programme 0 Subsistance . . . . .	2,3	—	—	0,3	2,0	—	—
Programme 1 Subventions diverses . . . . .	23,4	—	—	—	23,4	—	0,3
Fonds d'aide aux politiques sociales et de santé (A)							
<b>Totaux pour la Division 41</b> Crédits non dissociés . . . . .	<b>25,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,3</b>	<b>25,4</b>	<b>—</b>	<b>0,3</b>

(En millions de francs)

	Crédits alloués pour 1993	Crédits variables alloués en 1993	Crédits supplé- mentaires année courante	Réduc- tions	Crédits adaptés pour 1993	Crédits variables adaptés pour 1993	Crédits supplé- mentaires années anté- rieures
<b>DIVISION ORGANIQUE 42</b>							
<b>Aide sociale</b>							
Programme 1	Immigrés et lutte contre l'exclusion sociale . . . . .	88,3	—	1,0	1,0	88,3	—
Programme 2	Organismes sociaux . . . . .	140,6	—	—	—	140,6	—
Programme 3	Centres publics d'Aide sociale . . . . .	21,1	—	—	—	21,1	—
	Fonds destiné au financement des centres publics d'aide sociale de la Région wallonne à l'exception de ceux de la Région de langue allemande (A) . . . . .	—	1 400,0	64,0	—	—	1 464,0
<b>Totaux pour la Division 42</b>	<b>Crédits non dissociés . . . . .</b>	<b>250,0</b>	<b>—</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>250,0</b>	<b>—</b>
	<b>Crédits variables . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>1 400,0</b>	<b>64,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1 464,0</b>
<b>DIVISION ORGANIQUE 43</b>							
<b>Aide sociale spécialisée</b>							
Programme 1	Personnes handicapées . . . . .	8 494,4	—	—	91,0	8 403,4	—
Programme 2	Délinquants et handicapés sociaux . . . . .	127,4	—	5,4	—	132,8	—
Programme 3	Indigents . . . . .	120,0	—	—	20,0	100,0	—
<b>Totaux pour la Division 43</b>	<b>Crédits non dissociés . . . . .</b>	<b>8 741,8</b>	<b>—</b>	<b>5,4</b>	<b>111,0</b>	<b>8 636,2</b>	<b>—</b>
<b>DIVISION ORGANIQUE 44</b>							
<b>Famille</b>							
Programme 1	Famille . . . . .	2 135,6	—	—	85,7	2 049,9	—
<b>Totaux pour la Division 44</b>	<b>Crédits non dissociés . . . . .</b>	<b>2 135,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>85,7</b>	<b>2 049,9</b>	<b>—</b>
<b>SECTEUR CULTURE ET COMMUNICATION</b>							
<b>DIVISION ORGANIQUE 61</b>							
<b>Affaires générales</b>							
Programme 0	Substance . . . . .	127,9	5,0	—	4,7	123,2	5,0
	Fonds de emploi des indemnités pour dommages causés au matériel fourni en prêt (A)						0,3
Programme 1	Initiatives et interventions diverses . . . . .	116,3	19,0	7,1	3,6	119,8	19,0
	Fonds des actions communes de l'Exécutif avec le soutien du FIPI (C)						0,5

(En millions de francs)

	Crédits alloués pour 1993	Crédits variables alloués en 1993	Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits adaptés pour 1993	Crédits variables adaptés pour 1993	Crédits supplémentaires années antérieures
Fonds d'exploitation du centre culturel « Marcel Hicter » à la Marlagne (C)							
Fonds du service d'intendance du centre de formation socio-culturelle de Rosignol (C)							
Fonds du service d'intendance du centre de formation socio-culturelle de Séroule (C)							
Programme 2	Centres culturels . . . . .	351,9	—	—	0,5	351,4	—
Programme 3	Aide aux associations francophones des communes à statut linguistique spécial . . . . .	10,1	—	—	—	10,1	0,9
<b>Totaux pour la Division 61</b>	Crédits non dissociés . . . . .	606,2	—	7,1	8,8	604,5	1,7
	Crédits variables . . . . .	—	24,0	—	—	—	24,0
DIVISION ORGANIQUE 62							
Promotion artistique							
Programme 1	Promotion artistique . . . . .	70,9	—	—	—	70,9	—
Programme 2	Théâtre . . . . .	835,7	—	4,9	4,9	835,7	—
Programme 3	Musique . . . . .	673,1	—	0,4	0,4	673,1	—
Programme 4	Arts de la danse . . . . .	125,1	—	2,0	2,0	125,1	—
<b>Totaux pour la Division 62</b>	Crédits non dissociés . . . . .	1 704,8	—	7,3	7,3	1 704,8	—
DIVISION ORGANIQUE 63							
Livre							
Programme 1	Lecture publique . . . . .	300,8	—	28,9	29,4	300,3	—
Fonds des centres de Lecture de la Communauté française et de la bibliothèque publique centrale de la Communauté française (C)							
Programme 2	Lettres françaises . . . . .	82,7	—	2,0	1,5	83,2	—
Programme 3	Lettres wallonnes . . . . .	2,0	—	—	—	2,0	—
Programme 4	Langue française . . . . .	6,3	—	—	—	6,3	—
Programme 5	Promotion du livre . . . . .	7,3	4,0	—	—	7,3	4,0
Fonds de l'édition du Livre (B)							
Fonds d'aide à la diffusion (B)							
<b>Totaux pour la Division 63</b>	Crédits non dissociés . . . . .	399,1	—	30,9	30,9	399,1	—
	Crédits variables . . . . .	—	4,0	—	—	—	4,0

*(En millions de francs)*

	Crédits alloués pour 1993	Crédits variables alloués en 1993	Crédits supplé- mentaires année courante	Réduc- tions	Crédits adaptés pour 1993	Crédits variables adaptés pour 1993	Crédits supplé- mentaires années anté- rieures
<b>DIVISION ORGANIQUE 64</b>							
<b>Jeunesse et Education permanente</b>							
Programme 1 Initiatives et interventions diverses . . .	0,5	—	—	—	0,5	—	—
Programme 2 Jeunesse . . . . .	346,0	—	—	—	346,0	—	—
Programme 3 Education permanente . . . . .	604,0	—	3,5	4,0	603,5	—	—
Programme 4 Activités socio-culturelles . . . . .	50,8	1,0	—	—	50,8	1,0	—
Fonds pour la formation socio-culturelle (C)							
<b>Totaux pour la Division 64</b> Crédits non dissociés . . .	1 001,3	—	3,5	4,0	1 000,8	—	—
Crédits variables . . . . .	—	1,0	—	—	—	1,0	—
<b>DIVISION ORGANIQUE 65</b>							
<b>Audiovisuel</b>							
Programme 1 Initiatives et interventions diverses . . .	13,2	—	—	—	13,2	—	—
Programme 2 Cinéma et vidéo . . . . .	559,4	—	57,7	38,1	579,0	—	1,6
Programme 3 Radio et télévision . . . . .	5 196,4	4,0	122,1	16,2	5 302,3	4,0	—
Fonds d'aide à la création radiophonique (B)							
Programme 4 Presse . . . . .	40,9	170,0	—	—	40,9	170,0	—
Fonds de développement à la presse écrite (A)							
<b>Totaux pour la Division 65</b> Crédits non dissociés . . .	5 809,9	—	179,8	54,3	5 935,4	—	1,6
Crédits variables . . . . .	—	174,0	—	—	—	174,0	—
<b>DIVISION ORGANIQUE 66</b>							
<b>Patrimoine et Arts plastiques</b>							
Programme 0 Subsistance . . . . .	15,1	—	—	—	15,1	—	—
Programme 1 Dépenses et subventions diverses . . .	155,4	—	3,0	2,7	155,7	—	0,2
<b>Totaux pour la Division 66</b> Crédits non dissociés . . .	170,5	—	3,0	2,7	170,8	—	0,2
<b>SECTEUR SPORT ET TOURISME</b>							
<b>DIVISION ORGANIQUE 71</b>							
<b>Affaires générales</b>							
Programme 0 Subsistance . . . . .	46,6	—	1,7	—	48,3	—	—
<b>Totaux pour la Division 71</b> Crédits non dissociés . . .	46,6	—	1,7	—	48,3	—	—

*(En millions de francs)*

	Crédits alloués pour 1993	Crédits variables alloués en 1993	Crédits supplé- mentaires année courante	Réduc- tions	Crédits adaptés pour 1993	Crédits variables adaptés pour 1993	Crédits supplé- mentaires années anté- rieures
<b>DIVISION ORGANIQUE 72</b>							
<b>Tourisme</b>							
Programme 0 Subsistance . . . . .	6,6	—	—	—	6,6	—	—
Programme 1 Activités, subventions, primes . . . . .	262,6	—	1,2	—	263,8	—	0,1
Programme 2 Interventions diverses . . . . .	2,3	—	—	1,3	1,0	—	—
<b>Totaux pour la Division 72</b> Crédits non dissociés . . . . .	<b>271,5</b>	<b>—</b>	<b>1,2</b>	<b>1,3</b>	<b>271,4</b>	<b>—</b>	<b>0,1</b>
<b>DIVISION ORGANIQUE 73</b>							
<b>Education physique et Sports</b>							
Programme 0 Subsistance . . . . .	8,7	—	—	0,2	8,5	—	—
Programme 1 Initiatives diverses . . . . .	25,0	—	—	1,5	23,5	—	—
Programme 2 Subventions diverses . . . . .	293,2	—	15,6	15,4	293,4	—	—
Programme 3 Subventions particulières . . . . .	1,4	—	—	—	1,4	—	—
<b>Totaux pour la Division 73</b> Crédits non dissociés . . . . .	<b>328,3</b>	<b>—</b>	<b>15,6</b>	<b>17,1</b>	<b>326,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>DIVISION ORGANIQUE 74</b>							
<b>Centres sportifs et touristiques</b>							
Programme 1 Initiatives diverses . . . . .	54,7	—	—	0,2	54,5	—	—
<b>Totaux pour la Division 74</b> Crédits non dissociés . . . . .	<b>54,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,2</b>	<b>54,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>TOTAUX GENERAUX DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DES AFFAIRES SOCIALES:</b>							
Crédits non dissociés . . . . .	40 300,4	—	851,2	506,5	40 645,1	—	22,2
Crédits variables . . . . .	—	1 614,7	64,0	—	—	1 678,1	—
Crédits d'engagements . . . . .	816,5	—	46,6	31,6	831,5	—	—
Crédits d'ordonnancement . . . . .	998,5	—	75,0	25,0	1 048,5	—	—

TABLEAU III

## MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

*(En millions de francs)*

	Crédits alloués pour 1993	Crédits variables alloués en 1993	Crédits supplé- mentaires année courante	Réduc- tions	Crédits adaptés pour 1993	Crédits variables adaptés pour 1993	Crédits supplé- mentaires années anté- rieures
<b>DIVISION ORGANIQUE 04</b>							
<b>Cabinet du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la Jeunesse et des Relations internationales de la Communauté française</b>							
Programme 0 Subsistance . . . . .	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux pour la Division 04</b> Crédits non dissociés . . . . .	—	—	—	—	—	—	—
<b>DIVISION ORGANIQUE 05</b>							
<b>Cabinet du Ministre de l'Éducation</b>							
Programme 0 Subsistance . . . . .	118,3	—	7,3	—	125,6	—	1,0
<b>Totaux pour la Division 05</b> Crédits non dissociés . . . . .	118,3	—	7,3	—	125,6	—	1,0
<b>DIVISION ORGANIQUE 40</b>							
<b>Secrétariat général et Services communs</b>							
Programme 0 Subsistance . . . . .	800,9	—	7,1	—	808,0	—	8,5
Fonds organique caisse de prêts aux agents (C)							
Programme 1 Provisions pour charges diverses . . . . .	2 032,4	—	—	2 032,4	—	—	—
Programme 2 Cellule de modernisation et de formation	2,0	—	0,7	0,7	2,0	—	—
Programme 3 Statistiques . . . . .	14,0	—	—	—	14,0	—	—
Programme 4 Secrétariat général et cellule interministé- rielle de la Trésorerie et du Budget	41,0	—	0,7	13,7	28,0	—	—
Programme 5 Bibliothèque . . . . .	11,2	—	—	3,0	8,2	—	—
Programme 6 Service juridique et service de traduction	20,0	—	1,4	—	21,4	—	—
Programme 7 Collaboration aux institutions internatio- nales — Divers . . . . .	172,6	—	5,3	—	177,9	—	—
Fonds d'impulsion à la politique de l'im- migration (A) . . . . .	—	—	9,0	—	—	9,0	—
Fonds d'intervention du Fonds social européen pour la réalisation de pro- grammes d'action ou de formation de la réinsertion professionnelle par l'en- seignement de promotion sociale et l'enseignement secondaire à horaire réduit (C) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—

(En millions de francs)

	Crédits alloués pour 1993	Crédits variables alloués en 1993	Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits adaptés pour 1993	Crédits variables adaptés pour 1993	Crédits supplémentaires années antérieures
Fonds pour la formation et la réinsertion professionnelle (C) . . . . .	—	54,0	—	—	—	54,0	—
Programme 8 Centre de traitement de l'informatique	261,5	—	—	15,5	246,0	—	0,5
Programme 9 Affaires générales . . . . .	164,0	—	14,0	—	178,0	—	—
<b>Totaux pour la Division 40</b> Crédits non dissociés . . . . .	3 519,6	—	29,2	2 063,3	1 483,5	—	9,0
Crédits variables . . . . .	—	54,0	9,0	—	—	63,0	—

## DIVISION ORGANIQUE 51

## Enseignement préscolaire et enseignement primaire

Programme 0 Subsistance Administration . . . . .	135,8	—	—	—	135,8	—	—
Programme 1 Subsistance Inspection . . . . .	277,8	—	13,8	—	291,6	—	—
Programme 2 Fonctionnement des écoles maternelles de la Communauté . . . . .	884,0	—	94,4	—	978,4	—	—
Programme 3 Fonctionnement des écoles maternelles officielles subventionnées . . . . .	5 534,5	—	138,7	—	5 673,2	—	—
Programme 4 Fonctionnement des écoles maternelles libres subventionnées . . . . .	4 146,4	—	162,4	—	4 308,8	—	—
Programme 5 Fonctionnement des écoles primaires de la Communauté . . . . .	3 364,3	—	135,1	0,3	3 499,1	—	0,3
Programme 6 Fonctionnement des écoles primaires officielles subventionnées . . . . .	12 941,4	—	325,5	0,3	13 266,6	—	—
Programme 7 Fonctionnement des écoles primaires libres subventionnées . . . . .	11 289,9	—	193,9	2,7	11 481,1	—	—
Programme 8 Lutte contre l'échec scolaire . . . . .	450,0	—	—	—	450,0	—	—
<b>Totaux pour la Division 51</b> Crédits non dissociés . . . . .	39 024,1	—	1 063,8	3,3	40 084,6	—	0,3

## DIVISION ORGANIQUE 52

## Enseignement secondaire

Programme 0 Subsistance Administration . . . . .	209,7	—	—	—	209,7	—	—
Programme 1 Subsistance Inspection . . . . .	198,1	—	—	1,8	196,3	—	—
Programme 2 Fonctionnement des écoles de la Communauté — Enseignement de plein exercice . . . . .	22 494,2	—	47,0	63,3	22 477,9	—	1,4
Programme 3 Fonctionnement des écoles officielles subventionnées de plein exercice . . . . .	13 617,5	—	155,2	31,4	13 741,3	—	—
Programme 4 Fonctionnement des écoles libres subventionnées de plein exercice . . . . .	33 861,3	—	452,5	74,2	34 239,6	—	—

(En millions de francs)

	Crédits alloués pour 1993	Crédits variables alloués en 1993	Crédits supplé- mentaires année courante	Réduc- tions	Crédits adaptés pour 1993	Crédits variables adaptés pour 1993	Crédits supplé- mentaires années anté- rieures
Programme 5 Fonctionnement des écoles à horaire réduit de la Communauté . . . . .	150,8	—	—	22,8	128,0	—	—
Programme 6 Fonctionnement des écoles officielles subventionnées à horaire réduit . . . . .	24,8	—	—	—	24,8	—	—
Programme 7 Fonctionnement des écoles libres subventionnées à horaire réduit . . . . .	276,4	—	—	100,0	176,4	—	—
Programme 8 Lutte contre l'échec scolaire . . . . .	125,0	—	160,0	2,0	283,0	—	—
<b>Totaux pour la Division 52 Crédits non dissociés . . . . .</b>	<b>70 957,8</b>	<b>—</b>	<b>814,7</b>	<b>295,5</b>	<b>71 477,0</b>	<b>—</b>	<b>1,4</b>
<b>DIVISION ORGANIQUE 53</b>							
<b>Enseignement spécial</b>							
Programme 0 Subsistance Administration . . . . .	43,6	—	—	—	43,6	—	—
Programme 1 Subsistance Inspection . . . . .	28,1	—	0,2	—	28,3	—	—
Programme 2 Fonctionnement des écoles de la Communauté . . . . .	3 043,2*	—	28,2	30,8	3 040,6	—	—
Programme 3 Fonctionnement des écoles officielles subventionnées . . . . .	2 127,9	—	93,6	1,3	2 220,2	—	0,4
Programme 4 Fonctionnement des écoles libres subventionnées . . . . .	4 130,0	—	90,4	7,8	4 212,6	—	0,4
<b>Totaux pour la Division 53 Crédits non dissociés . . . . .</b>	<b>9 372,8*</b>	<b>—</b>	<b>212,4</b>	<b>39,9</b>	<b>9 545,3</b>	<b>—</b>	<b>0,8</b>
<b>DIVISION ORGANIQUE 54</b>							
<b>Enseignement universitaire</b>							
Programme 0 Subsistance Administration . . . . .	42,7	—	—	—	42,7	—	—
Programme 1 Universités de la Communauté . . . . .	5 360,2	—	40,7	3,4	5 397,5	—	11,6
Programme 2 Universités libres . . . . .	13 359,2	—	97,7	32,7	13 424,2	—	27,8
Programme 3 Contrôle des universités . . . . .	58,4	—	1,4	—	54,8	—	—
Programme 4 Subventions diverses . . . . .	8,0	—	—	—	8,0	—	—
Programme 5 Enseignement universitaire . . . . .	24,5	—	1,6	—	26,1	—	—
<b>Totaux pour la Division 54 Crédits non dissociés . . . . .</b>	<b>18 853,0</b>	<b>—</b>	<b>141,4</b>	<b>36,1</b>	<b>18 958,3</b>	<b>—</b>	<b>39,4</b>
<b>DIVISION ORGANIQUE 55</b>							
<b>Enseignement supérieur non universitaire</b>							
Programme 0 Subsistance Administration . . . . .	39,3	—	—	—	39,3	—	—
Programme 1 Subsistance Inspection . . . . .	4,5	—	—	—	4,5	—	—
Programme 2 Fonctionnement des écoles de la Communauté de type long . . . . .	1 033,6	—	9,6	17,9	1 025,3	—	—

\* Y compris la rectification d'une erreur comptable de 3,0 millions.

(En millions de francs)

	Crédits alloués pour 1993	Crédits variables alloués en 1993	Crédits supplé- mentaires année courante	Réduc- tions	Crédits adaptés pour 1993	Crédits variables adaptés pour 1993	Crédits supplé- mentaires années anté- rieures
Programme 3 Fonctionnement des écoles officielles subventionnées de type long . . . . .	497,2	—	22,0	—	519,2	—	—
Programme 4 Fonctionnement des écoles libres subventionnées de type long . . . . .	1 142,8	—	—	108,4	1 034,4	—	—
Programme 5 Fonctionnement des écoles de la Communauté de type court . . . . .	1 699,6	—	20,3	10,0	1 709,9	—	—
Programme 6 Fonctionnement des écoles officielles subventionnées de type court . . . . .	2 265,1	—	1,0	44,8	2 221,3	—	3,0
Programme 7 Fonctionnement des écoles libres subventionnées de type court . . . . .	2 938,5	—	187,4	—	3 125,9	—	2,0
Programme 8 Enseignement supérieur non universitaire	3,8	—	1,8	1,8	3,8	—	—
<b>Totaux pour la Division 55 Crédits non dissociés . . . . .</b>	<b>9 624,4</b>	<b>—</b>	<b>242,1</b>	<b>182,9</b>	<b>9 683,6</b>	<b>—</b>	<b>5,0</b>

## DIVISION ORGANIQUE 56

## Enseignement de promotion sociale

Programme 0 Subsistance Administration . . . . .	27,2	—	—	—	27,2	—	—
Programme 1 Subsistance Inspection . . . . .	12,0	—	8,1	—	20,1	—	—
Programme 2 Fonctionnement des écoles de la Communauté . . . . .	896,7	—	19,8	—	916,5	—	—
Fonds pour l'affectation des recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 (B)							
Programme 3 Fonctionnement des écoles officielles subventionnées . . . . .	1 344,2	—	131,9	—	1 476,1	—	11,7
Fonds pour l'affectation des recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 (B)							
Programme 4 Fonctionnement des écoles libres subventionnées . . . . .	868,8	—	20,0	—	888,8	—	8,3
Fonds pour l'affectation des recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du 16 avril 1991 (B)							
<b>Totaux pour la Division 56 Crédits non dissociés . . . . .</b>	<b>3 148,9</b>	<b>—</b>	<b>179,8</b>	<b>—</b>	<b>3 328,7</b>	<b>—</b>	<b>20,0</b>
Crédits variables . . . . .	—	—	—	—	—	—	—

## DIVISION ORGANIQUE 82

## Formation

Programme 0 Subsistance Administration . . . . .	265,8	—	36,9	—	302,7	—	—
Programme 1 Initiatives diverses — Formation des salariés et des appointés . . . . .	6,6	—	5,0	—	11,6	—	—

(En millions de francs)

	Crédits alloués pour 1993	Crédits variables alloués en 1993	Crédits supplé- mentaires année courante	Réduc- tions	Crédits adaptés pour 1993	Crédits variables adaptés pour 1993	Crédits supplé- mentaires années anté- rieures
Programme 2 Subventions diverses — Formation des salariés et des appointés . . . . .	1 653,6	—	2,3	—	1 655,9	—	—
Programme 3 Initiatives diverses — Formation des Indépendants . . . . .	35,7	—	1,5	1,5	35,7	—	0,1
Programme 4 Subventions diverses — Formation des Indépendants							
Crédits non dissociés . . . . .	819,9	—	113,9	119,9	813,9	—	1,3
Crédits d'engagement . . . . .	32,0	—	—	—	32,0	—	—
Crédits d'ordonnancement . . . . .	—	—	14,0	—	14,0	—	—
<b>Totaux pour la Division 82</b> Crédits non dissociés . . .	2 781,6	—	159,6	121,4	2 819,8	—	1,4
Crédits d'engagement . . . . .	32,0	—	—	—	32,0	—	—
Crédits d'ordonnancement . . . . .	—	—	14,0	—	14,0	—	—

## DIVISION ORGANIQUE 83

## Enseignement artistique

Programme 0 Subsistance Administration . . . . .	91,8	—	0,5	39,5	52,8	—	—
Programme 1 Initiatives et subventions diverses . . . .	30,0	—	14,7	4,2	40,5	—	—
Programme 2 Fonctionnement des écoles de la Commu- nauté . . . . .	789,9	—	9,5	—	799,4	—	—
Programme 3 Fonctionnement des écoles officielles subventionnées . . . . .	2 234,6	—	47,4	—	2 282,0	—	—
Programme 4 Fonctionnement des écoles libres subven- tionnées . . . . .	697,8	—	10,8	—	708,6	—	—
<b>Totaux pour la Division 83</b> Crédits non dissociés . . .	3 844,1	—	82,9	43,7	3 883,3	—	—

## DIVISION ORGANIQUE 89

## Bâtiments scolaires

Programme 0 Fonctionnement du Fonds des bâtiments scolaires et des Institutions succédant au Fonds national de garantie . . . . .	2 325,0	—	15,0	—	2 340,0	—	—
<b>Totaux pour la Division 89</b> Crédits non dissociés . . .	2 325,0	—	15,0	—	2 340,0	—	—

## DIVISION ORGANIQUE 91

## Service des transports scolaires

Programme 0 Subsistance Administration . . . . .	—	—	—	—	—	—	—
Programme 1 Transport dans l'enseignement de la Communauté . . . . .	159,8	—	16,0	1,7	174,1	—	4,0
<b>Totaux pour la Division 91</b> Crédits non dissociés . . .	159,8	—	16,0	1,7	174,1	—	4,0

(En millions de francs)

	Crédits alloués pour 1993	Crédits variables alloués en 1993	Crédits supplé- mentaires année courante	Réduc- tions	Crédits adaptés pour 1993	Crédits variables adaptés pour 1993	Crédits supplé- mentaires années anté- rieures
<b>DIVISION ORGANIQUE 92</b>							
<b>Organisation des études</b>							
Programme 0	Subsistance Administration . . . . .	176,1	—	2,0	2,1	176,0	—
Programme 1	Subsistance Inspection . . . . .	25,4	—	—	—	25,4	—
Programme 2	Organisation des études . . . . .	173,0	—	0,9	54,6	119,3	—
Programme 3	Organisation des études et activités parascolaires . . . . .	142,5	—	4,5	18,4	128,6	—
<b>Totaux pour la Division 92</b> Crédits non dissociés . . .		517,0	—	7,4	75,1	449,3	—
<b>DIVISION ORGANIQUE 93</b>							
<b>Centres PMS</b>							
Programme 0	Subsistance Administration . . . . .	0,1	—	—	—	0,1	—
Programme 1	Subsistance Inspection . . . . .	—	—	—	—	—	—
Programme 2	Fonctionnement des Centres PMS de la Communauté . . . . .	809,7	—	—	16,9	792,8	—
Programme 3	Fonctionnement des Centres PMS offi- ciels subventionnés . . . . .	583,1	—	8,6	—	591,7	—
Programme 4	Fonctionnement des Centres PMS libres subventionnés . . . . .	842,5	—	7,4	—	849,9	—
<b>Totaux pour la Division 93</b> Crédits non dissociés . . .		2 235,4	—	16,0	16,9	2 234,5	—
<b>DIVISION ORGANIQUE 94</b>							
<b>Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique</b>							
Programme 0	Subsistance Administration . . . . .	29,0	—	1,7	4,1	26,6	—
Programme 1	Subventions diverses . . . . .	12,2	—	—	—	12,2	—
<b>Totaux pour la Division 94</b> Crédits non dissociés . . .		41,2	—	1,7	4,1	38,8	—
<b>DIVISION ORGANIQUE 95</b>							
<b>Recherche scientifique</b>							
Programme 0	Subsistance . . . . .	10,3	—	—	1,8	8,5	—
Programme 1	Subventions ASBL ou assimilés . . .	19,8	—	—	—	19,8	—
Programme 2	Subventions diverses . . . . .	446,3	—	—	—	446,3	—
Programme 3	Recherche scientifique . . . . .	2 254,1	—	0,1	0,1	2 254,1	—
	Fonds de la recherche scientifique . . .	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux pour la Division 95</b> Crédits non dissociés . . .		2 730,5	—	0,1	2,8	2 728,7	—
	Crédits variables . . . . .	—	—	—	—	—	—

*(En millions de francs)*

	Crédits alloués pour 1993	Crédits variables alloués en 1993	Crédits supplé- mentaires année courante	Réduc- tions	Crédits adaptés pour 1993	Crédits variables adaptés pour 1993	Crédits supplé- mentaires années anté- rieures
<b>DIVISION ORGANIQUE 96</b>							
<b>Enseignement à distance</b>							
Programme 0 Subsistance . . . . .	120,4	—	8,0	13,8	114,6	—	—
Programme 1 Subsistance Inspection . . . . .	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux pour la Division 96</b> Crédits non dissociés . . .	<b>120,4</b>	<b>—</b>	<b>8,0</b>	<b>13,8</b>	<b>114,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>DIVISION ORGANIQUE 97</b>							
<b>Allocations et prêts d'études</b>							
Programme 0 Subsistance . . . . .	15,0	—	—	—	15,0	—	—
Programme 1 Allocations et prêts . . . . .	1 550,1	—	—	200,7	1 364,4	—	—
<b>Totaux pour la Division 97</b> Crédits non dissociés . . .	<b>1 565,1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>200,7</b>	<b>1 364,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>TOTAUX GENERAUX DU MINISTERE DE L'EDUCA- TION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION:</b>							
Crédits non dissociés . . .	170 939,0	—	2 998,2	3 103,2	170 834,1	—	87,6
Crédits variables . . . . .	—	54,0	9,0	—	—	63,0	—
Crédits d'engagements . . .	32,0	—	—	—	32,0	—	—
Crédits d'ordonnancement	—	—	14,0	—	14,0	—	—

**TABLEAU IV**  
**DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE**

*(En millions de francs)*

	Crédits alloués pour 1993	Crédits variables alloués en 1993	Crédits supplé- mentaires année courante	Réduc- tions	Crédits adaptés pour 1993	Crédits variables adaptés pour 1993	Crédits supplé- mentaires années anté- rieures
DIVISION ORGANIQUE 30							
Dette publique							
Programme 0 Subsistance . . . . .	20,0	—	—	11,3	8,7	—	—
Programme 1 Amortissements et intérêts dus . . . . .	4 238,0	—	—	282,8	3 955,2	—	—
<b>Totaux pour la Division organique 30 . . . . .</b>	<b>4 258,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>294,1</b>	<b>3 963,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

Vu pour être annexé au projet de décret du  
20 septembre 1993.

*La Ministre-Présidente du Gouvernement  
de la Communauté française,  
chargée des Affaires sociales et de la Santé,*

L. ONKELINX.

*Le Ministre de l'Enseignement supérieur,  
de la Recherche scientifique,  
de l'Aide à la Jeunesse,  
et des Relations internationales,*

M. LEBRUN.

*Le Ministre de l'Education, de l'Audiovisuel  
et de la Fonction publique,*

E. DI RUPO.

*Le Ministre du Budget,  
de la Culture et du Sport,*

E. TOMAS.